

ARR2014_.....0191.....

ARRETÉ

OBJET : OUVERTURE D'UN PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA) (ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE TYPES J OU U DE LA 5^{ème} CATÉGORIE) SIS 1, GRANDE ALLÉE DES IMPRESSIONNISTES À NOISIEL (77186).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation et modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le permis de construire n°077.337.13.00002 délivré en date du 15 juillet 2013 pour la construction d'un PASA au sein de l'établissement médico-social public « La Chocolatière » sis 1, Grande allée des Impressionnistes,

VU la déclaration d'ouverture de chantier au 15 septembre 2013, reçue le 26 septembre 2013,

VU la demande de l'établissement médico-social public « La Chocolatière » en date du 18 juin 2014 afin d'être autorisé à ouvrir ledit PASA,

CONSIDÉRANT que l'établissement relevant de la 5^{ème} catégorie n'est pas soumis à visite préalable de la commission de sécurité,

CONSIDÉRANT que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux permettant de vérifier le respect des règles relatives à l'accessibilité n'a pas été encore produite,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ce cas, de produire un rapport de contrôle attestant le respect des règles de sécurité et d'accessibilité,

VU le rapport final du bureau de contrôle APAVE – Unité de construction MLV sis Immeuble le Luzard III, 35 Grande Allée du 12 février 1934 77186 NOISIEL en date du 23 mai 2014 (n° de client 1649400186001 – n° de convention :13860IFB1177400M) indiquant aucune observation en ce qui concerne la solidité de l'ouvrage, la sécurité incendie et l'accessibilité de la construction aux personnes handicapées,

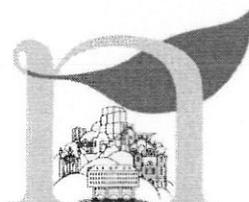
CONSIDÉRANT que, de ce fait, il n'y a pas lieu de s'opposer à l'ouverture de l'établissement,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'établissement médico-social public « La Chocolatière » sis 1, Grande allée des Impressionnistes à Noisiel (77186) est autorisé à ouvrir son pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), établissement de types J ou U de la 5^{ème} catégorie.

ARTICLE 2 : L'établissement médico-social public « La Chocolatière » est tenu de maintenir le PASA en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) aussi bien en termes de sécurité contre les risques d'incendie et de panique que d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n°2014_

0191

Portant sur l'ouverture d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) – ERP de types J ou U de la 5^{ème} catégorie sis 1, Grande allée des Impressionistes à Noisiel (77186)

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. ou Mme le/la Responsable de l'établissement,
- M. le Sous-préfet de Seine-et-Marne,
- M. le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne de CHESSY,
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires,
- Le Service Information,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 17 OCT. 2014



Le Maire

Daniel VACHEZ

Transmis au représentant de l'Etat le	23 OCT. 2014
Affiché le	23 OCT. 2014
Notifié le	23 OCT. 2014
Publié le	23 OCT. 2014

2/2

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

RECU EN PREFECTURE
le 23/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-20141017-ARR2014_0191-AR